Premier rendu du projet

Règles :

Type de batiments	Cout construction	coût démolition	Nb d'hab	hab needed	hausse du taux de satisfaction	frais d'entretien
Maison	30	10	0-5	0		n
Immeuble	60	20	10-50	30		n
Mairie	210	70	0	100	15%	n
Ecole	210	70	0	50		0
Hopital	120	40	0	5		0
Pompiers	120	40	0	5		0
poste de police	75	25	0	5		n
usine	75	25	0	5	5%	n
Epicerie	45	15	1	5	2%	n
parc	360	120	0	20	20%	0

Le taux d'imposition est pour l'instant fixé à 10% de 100 fois le nombre d'habitants.

Des frais d'entretiens sont déduis chaque année, et ceci sont égaux au coût de démolition.

Le taux de satisfaction diminu chaque année. Et, il augmente en fonction des constructions de la ville.